BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 746

57 – MOSELLE

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE METZ

Ventes et cessions

508 643 798 RCS Metz.
FERRY ROBERT.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 399000.00 EUR.
Adresse : 3, Zac Mermoz, 57155 Marly.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de publication relatif au projet de fusion de la société FERRY ROBERT par la société LORRY soumis aux articles L. 236-1 et suivants du Code de commerce, et en application de l'article R. 236-2 du Code de commerce Société absorbante : -Dénomination sociale : LORRY -Forme : société par actions simplifiée -Adresse du siège social : 3 ZAC Mermoz 57155 MARLY -Capital : 300 000 € -Numéro unique d'identification : RCS METZ 388 150 930 Société absorbée : -Dénomination sociale : FERRY ROBERT -Forme : société par actions simplifiée -Adresse du siège social : 3 ZAC Mermoz 57155 MARLY -Capital : 399 000 € -Numéro unique d'identification : RCS METZ 508 643 798 Modalités d'opération : -Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : ▪ Actif : 3 084 647 € ▪ Passif : 590 085 € -En rémunération de cet apport-fusion, la société LORRY procédera à une augmentation de son capital de 714 000 €, pour le porter à 1 014 000 €, par création de 7 140 actions nouvelles de 100 € chacune, attribuées aux actionnaires de FERRY ROBERT, à raison de 5 actions de LORRY pour 28 actions de FERRY ROBERT -La prime de fusion s'élève à 1 780 562 €. Toutefois, FERRY ROBERT est propriétaire de la totalité des actions de LORRY, de sorte que cette dernière recevra, du fait de la fusion, 3 000 de ses propres actions. En conséquence, LORRY procèdera immédiatement après l'augmentation de capital, à une réduction de son capital d'un montant égal à la valeur nominale des 3 000 actions qu'elle détient par suite de la fusion, soit 300 000 €, lesdites actions étant annulées. La différence entre la valeur d'apport de ces actions et le montant de la réduction de capital s'imputera sur la prime de fusion et sur les autres réserves de la société LORRY. -Date du projet commun de fusion : 30/06/2023 -Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : le 02/08/2023 au Greffe du Tribunal Judiciaire de Metz pour la société FERRY ROBERT et pour la société LORRY -Date de réalisation définitive de la fusion : 30 septembre 2023, à minuit. Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2023..